

châssis et disposer au-dessus des chapeaux quatre files rondins au lieu de deux (fig. 14) ;

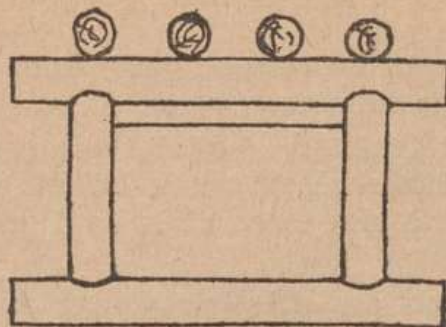


Fig. 14.

— de 210 à fusée non retardée, s'il y a quatre couches de rondins.

Abris en tôle ondulée cintrée forte.

30. Le revêtement intérieur de l'abri est constitué par des éléments cintrés en tôle ondulée galvanisée de 3 millimètres, qui sont livrés avec longerons, traverses et matériel accessoire (fig. 15). Ces éléments sont d'un emploi commode ; ils procurent une bonne étanchéité ; leurs dimensions permettent d'affecter l'abri à des usages variés.

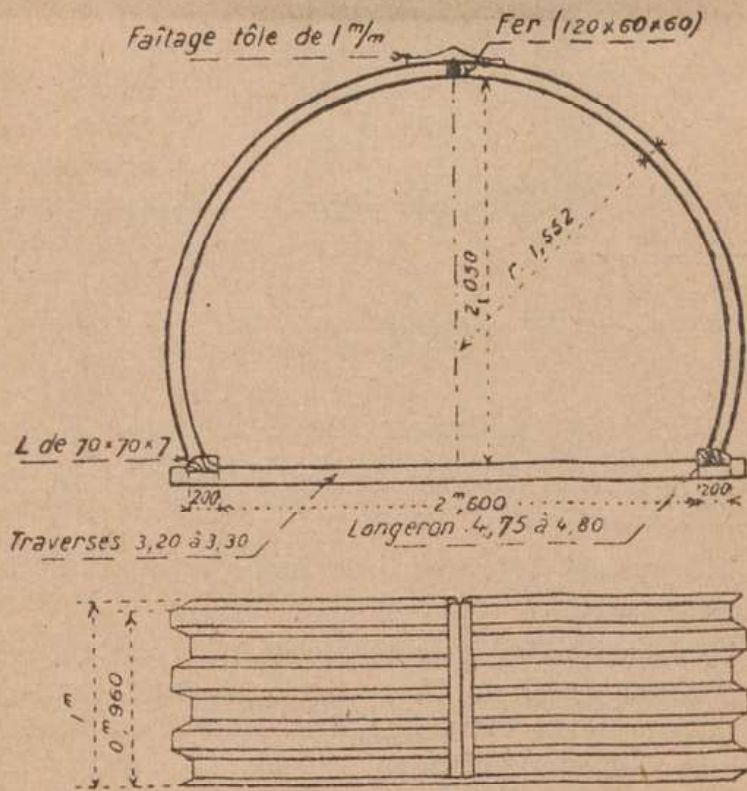


Fig. 15. — Tôle ondulée cintrée forte.

Le remblai est constitué comme il a été dit plus haut pour les abris en rondins et terre (fig. 16).

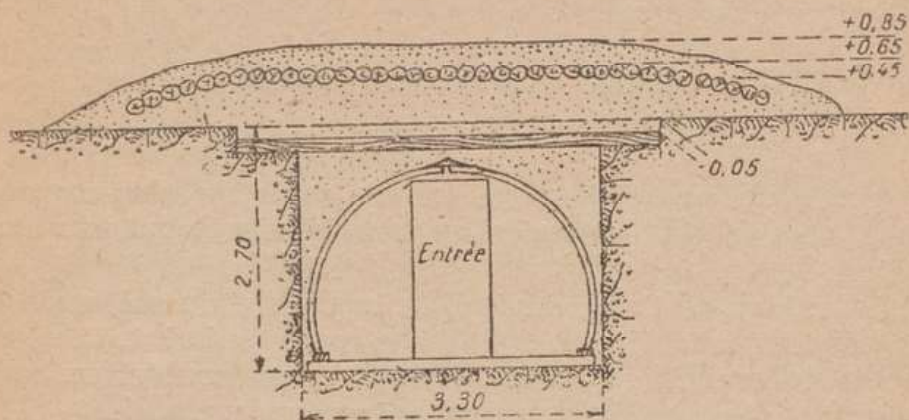


Fig. 16. — Abri sous tôle ondulée cintrée forte.

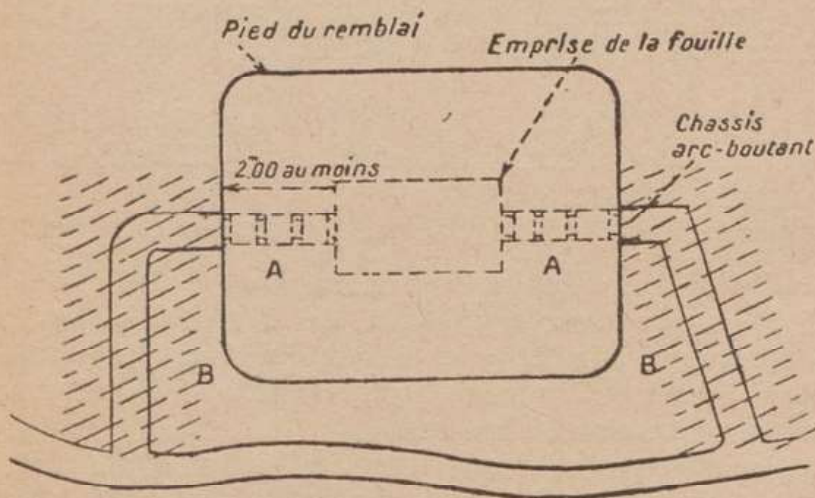
La résistance d'un tel abri est la même que celle d'un abri en charpente sous rondins et terre.

Abris bétonnés.

31. L'exécution d'abris bétonnés exigeant beaucoup de temps et de matériaux doit être en principe confiée à une main-d'œuvre spécialisée (Instruction provisoire sur l'organisation du terrain, 2^e partie, n^o 66).

Accès des abris à fouille ouverte.

32. Les abris à fouille ouverte du type des figures 13 et 16, comportent deux entrées de 0 m. 70 de largeur environ, auxquelles on accède par des boyaux (fig. 17). Les



A. Partie de boyau couverte en galerie.
B. Partie de boyau camouflée.